Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

______affaires _____fédérales

L'âge de nos parlementaires

(C.P.S.) Lors des élections au Conseil national en 1967, le peuple a manifesté une fois de plus sa préférence aux candidats âgés. En effet, 51 % des élus ont entre 50 et 59 ans. Durant les 6 dernières périodes de législature, l'âge moyen de nos conseillers était de 53 ans. Il est intéressant de constater que ce ne sont pas les partis politiques récemment fondés qui ont présenté les candidats les plus jeunes. Comme le communique le Bureau fédéral des statistiques, les conseillers conservateurs (âge moyen 50,6 ans) sont les plus jeunes ; ils sont suivis des radicaux (52,1), des socialistes, des bourgeois et des indépendants (55,3 ans).

L'analyse des élections de 1967 révèle que la fraction socialiste est représentée par 15 conseillers appartenant au Conseil national depuis plus de onze ans et que les autres partis suivent avec : conservateurs 10, radicaux 7, PAB 6.

Il est rare, que plus d'un quart de nos conseillers nationaux fassent plus de 3 périodes de législature et il semble qu'un certain renouvellement s'effectue automatiquement au sein des fractions politiques.

Les Suisses ont conservé une place de choix au sein de l'élite du tir international

(C.P.S.) L'apparition des Russes, en 1954, sur la scène du tir international, a bouleversé de fond en comble la tabelle des meilleures performances mondiales. Les progrès, dès cette date, ont pris des proportions étonnantes et l'on s'attend aujourd'hui tous les jours à leur arrêt définitif. Dans de nombreux domaines en tout cas.

La statistique que vient de publier à ce propos l'Union Internationale de Tir ne manque pas d'intérêt. On y apprend, entre autres, que sur les 94 résultats en cause, les meilleurs tireurs du monde sont russes dans 25 cas, américains dans 21 autres, suisses à 8 reprises, allemands de l'Ouest par 5 fois, etc. Kurt Müller figure au 4e rang de l'épreuve à l'arme libre à 300 m ensuite de son brillant résultat de 1153 aux championnats du monde de Wiesbaden, en 1966, à 4 pts seulement du recordman du monde Gary Anderson. Il est en outre 12e dans le tir à l'arme de guerre et dans le match en trois positions au petit calibre, la première fois que la grâce de ses 544 pts à Wiesbaden toujours, la seconde en vertu de ses 1151 pts aux Jeux Olympiques de Mexico.

Auguste Hollenstein, aujourd'hui à la retraite, retrouve son nom sur les tabelles de l'UIT dans le tir à l'arme libre à 300 m, où il est 7e finalement, compte tenu des 1150 pts qu'il a aligné en 1963, lors des championnats d'Europe, puis dans le concours à l'arme de guerre : il est là au 3e rang en fonction de ses 553 pts enregistrés en cette même occasion. Erwin Vogt a inscrit son nom lui aussi par deux fois sur ces mêmes livres : il est 5e à l'arme standard de petit cali-

bre eu égard aux 567 pts qu'il a réalisés aux championnats d'Europe de 1965, puis 9e à l'arme de guerre en récompense de ses 545 pts homologués à Wiesbaden. Enfin, seul représentant helvétique à l'arme de poing, Ernest Stoll occupe le 12e rang du classement au pistolet de gros calibre, que lui valent ses 588 pts recueillis aux championnats d'Europe de 1963.

Si les meilleures performances mondiales datent dans leur immense majorité de la présente décennie, il en est quelques autres plus anciennes d'une rare valeur. A commencer par les 566 pts du Soviétique Anton Jassinsky au pistolet de match, qui demeurent inégalés depuis les championnats d'Europe de Bucarest en 1955. Les 559 pts de l'ancien recordman du monde Torsten Ullman, datant des Jeux Olympiques de 1936, lui permettent encore de figurer au 10e rang d'un palmarès éblouissant, dont les trois premiers classés ont remporté leurs succès en 1955 et en 1958!

Quant à Anatoly Tilik, il conserve un second rang étonnant au chapitre du tir à l'arme de guerre, quand bien même son résultat de 555 pts remonte à l'an 1958. Il ne fut dépassé par son compatriote Ludwig Lustberg qu'en 1966.

Enfin, signalons les 1147 pts de l'Américain Danier Puckel, enregistrés en 1959, qui assurant à leur auteur, au classement à l'arme libre à 300 m, une 9e place des plus enviables, à 5 pts de Margaret Thompson, 5° « tireur » du monde de la spécialité.

Le « 1968 » sera bon : Les vignerons suisses contents

La récolte « 1968 » a comblé les vignerons de notre pays. Le vin sera bon et dans certaines régions, comme à la Côte, ou à Aigle ou à Yvorne, les dorins se comparent même aux excellents « 1967 ». En qualité, c'est la 3° fois, dans l'histoire du vignoble suisse, que la récolte dépasse les 100 millions de litres pour atteindre exactement 103 421 500 litres dont 71 055 000 litres de vins blanc et 27 707 800 litres de rouge. Le solde, soit 4 658 000 est destiné à l'élaboration du jus de raisin. Avec 26 %, la part des rouges est en légère progression, les principaux cantons producteurs étant dans l'ordre : Valais -Tessin - Vaud - Schaffhouse. Dans les vins blancs, Vaud vient en 2e position derrière le Valais, mais en 1re place, pour ce qui est du chasselas (dorin). La surface viticole est pratiquement inchangée et se situe à environ 12 000 hectares.

Une révolution dans la science de l'information Le premier lecteur optique de caractères manuscrits en Suisse

(C.P.S.) Les pharmaciens n'étaient pas sans se plaindre du travail qu'imposait la facturation des prestations pharmaceutiques aux différentes caisses d'assurance. A ce labeur administratif souvent compliqué venait la difficulté du déchiffrage des caractères manuscrits.

Il convenait donc, pour faciliter le travail des pharmaciens, de créer un office professionnel chargé de centraliser les travaux de facturation et de faire appel aux merveilles de l'électronique pour enregistrer avec sûreté les informations tirées des ordonnances médicales, c'est chose faite.

La mécanique est réellement aujourd'hui l'auxiliaire de l'homme ; la facturation des produits pharmaceutiques inscrits dans les ordonnances rend d'innapréciables services aux pharmaciens, aux compagnies d'assurance et à leurs clients.

L'O.F.A.C. a donné la preuve de ce que peut une entreprise pleine de dynamisme et d'imagination. Elle a mis en service, en ce début d'année, le premier lecteur optique de caractères manuscrits I.B.M. 1287 installé en Suisse. Cet appareil, qui a fait l'admiration de nos grands pharmaciens, supprime la carte perforée, lit directement les textes imprimés et manuscrits, suggère les interprétations, et cela à la vitesse étourdissante de trois cents caractères à la seconde

La démonstration à laquelle M. G. Gaberel avait invité la presse et à laquelle assistaient M. André Bédat, député, président de la Société suisse de pharmacie, le Docteur M. Nicolet, administrateur de Galenica, et M. P. Guignard, président de l'O.F.A.C., a été une véritable révélation. Jusqu'à présent, la plupart des applications et des informations devaient être fournies sous la forme d'un document, d'une carte perforée fournie à l'ordinateur ; le lecteur I.B.M. 1287 supprime cette étape pour une grande partie des documents. Il est donc possible d'écrire à la main, à la machine, ou d'imprimer des formules et de les donner directement au lecteur optique, qui transmettra les caractères lus au système. Les lignes d'écriture sont explorées par un rayon lumineux jusqu'à ce que celui-ci rencontre le premier caractère. Le rayon suit alors plusieurs fois le tracé du chiffre ou de la lettre en formant une spirale autour du trait. Dès que le lecteur optique a reconnu le caractère, il en transmet le résultat à l'ordinateur. Le lecteur optique permet d'améliorer la rentabilité des opérations par sa très grande capacité de travail. La plus

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter et à tronçonner + GF +

Raccords à bague de serrage système SERTO, cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11° Tél.: 700-37-42 à 37-44 Télex: 23922 Fischer Paris grande partie des documents chiffrés circulant dans les entreprises pourra être traitée avec ce lecteur optique. Une voie nouvelle vient d'être ouverte à la science de l'information.

L'apport touristique des congrès internationaux

Les congrès internationaux sont organisés en nombre croissant et leur apport touristique est considérable, relèvent les « Reflets » de la Banque populaire suisse. Actuellement, 3000 congrès internationaux rassemblent chaque année un million et demi de personnes, dont les trois quarts viennent de l'étranger. 67 pour cent se tiennent en Europe, surtout à Paris, Bruxelles, Londres, Genève et Rome. Une étude a montré par exemple que, pour un congrès médical de quatre jours, avec en réalité une durée de séjour de six jours, l'ensemble des frais pour les quelque 450 délégués (50 nationaux, 200 autres européens et 200 non-européens, principalement américains) s'est élevé à environ 400 000 dollars. dont près de 130 000 versés directement par les congressistes à l'économie de la ville organisatrice.

Emigration de jeunes cadres Un problème grave mais non insoluble

(C.P.S.) Il est un problème qui est devenu ces dernières années particulièrement grave pour les pays européens, notamment, et pour leur économie, celui du « brain drain » ou de l'émigration des jeunes cadres surtout vers l'Amérique du Nord. La Suisse n'a pas échappé à ce phénomène ; bien au contraire, on peut dire qu'elle compte parmi les Etats qui en sont le plus touchés.

Il y a, certes, du point de vue économique, quelque chose d'irritant à voir ainsi partir une partie de notre élite scientificotechnique formée à grands frais et qui serait hautement nécessaire dans notre pays. Il faut, en revanche, reconnaître que ces jeunes cadres émigrent attirés par des conditions de travail beaucoup plus favorables que celles qu'ils pourraient trouver sur place, et cela non seulement du point de vue de la rémunération, mais également du point de vue des moyens pratiques mis à leur disposition dans leur activité professionnelle en particulier dans le domaine de la recherche. Dans ce sens, leur décision est parfaitement compréhensible et on ne peut leur en faire aucun grief, pas plus qu'aux pays qui les accueillent. Il est pourtant un fait qui passe inaperçu dans l'inquiétude générale suscitée par ce phénomène, et c'est qu'une certaine partie de ces cadres scientificotechniques ayant choisi de partir l'étranger nous reviennent après quelques mois ou quelques années. En effet, le nombre de ces émigrants partis vers les Etats-Unis et le Canada a atteint 461 en 1967. Mais, en revanche 294 de ces jeunes cadres émigrés il y a plus ou moins longtemps sont revenus en Suisse, ce qui correspond à un « taux de retour » de 64 pour cent. En ce qui concerne les professions particulièrement importantes pour l'économie (sciences naturelles, ingénieurs, économistes), ce taux est cependant un peu plus bas et doit atteindre 50 pour cent environ. En d'autres termes, la Suisse se place dans la statistique de l'émigration de main-d'œuvre hautement qualifiée, en tête de tous les pays européens en chiffres relatifs; mais elle regagne à long terme, contrairement à d'autres états tels que la Grande-Bretagne, la moitié au moins de ces émigrants.

Cette constatation appelle deux commentaires. D'une part, il faut être conscient du fait que l'émigration de scientifiques hautement qualifiés, problème grave comme on l'a dit, a tout de même des « retombées » positives. En effet, l'expérience supplémentaire acquise p a r ceux qui rentrent au pays est, dans la grande majorité des cas, non seulement précieuse mais même d'importance vitale pour notre économie.

D'autre part, pour réjouissante qu'elle soit, cette constation ne doit pas nous empêcher, en tout état de cause, de tout mettre en œuvre pour récupérer dans la mesure maximale ces jeunes cadres émigrés. Comme l'a souligné M. H.R. Killias, du centre de recherches de Brown Boveri. à la Journée de la presse 1968 de l'industrie des machines, il existe dans ce domaine une série de barrières qu'il appartient à l'industrie suisse de démolir dans la mesure du possible. Parmi les exigences relevées à cet égard par cette personnalité, il sied notamment de citer une délégation plus rapide des responsabilités, une plus grande mobilité dans la mise en œuvre des cadres et des moyens, une collaboration efficace avec les hautes écoles dans la recherche et pour le recyclage, le développement des contacts internationaux et, « last but not least », un accroissement de la rémunération. Certes, la réalisation de tous ces points ne pourra se faire du jour au lendemain. Elle demandera du temps, du courage et de plus

René DOUILLARD

FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 PARIS-11°

Livre dans le monde entier par INTERFLORA

grands moyens financiers. Mais le bénéfice sera, à terme, aussi complet pour l'industrie que pour le pays dans son ensemble.

Agence télégraphique suisse

M. Henri Rossier, depuis 49 ans rédacteur à l'agence télégraphique suisse, a pris sa retraite le 31 décembre 1968. Originaire de Vevey et Rougemont, M. Henri Rossier a rédigé au long de sa carrière non seulement des dizaines de milliers d'informations, mais aussi des milliers de bulletins de nouvelles radiodiffusées. De plus, malgré l'anonymat qui est de règle dans les agences d'information, il s'est fait un nom comme lecteur de ces bulletins sur les ondes de Sottens. A ce titre, il a fait connaître par la radio nombre d'événements survenus au cours de ces dernières décennies. C'est par sa voix que l'opinion a appris l'élection du général Guisan comme commandant en chef de l'armée suisse, à la veille de la seconde guerre mondiale, l'invasion de la Pologne par l'armée allemande au début de septembre 1939, puis celle des Pays-Bas et la Belgique en mai 1940, le déclenchement des hostilités entre l'Allemagne hitlérienne et l'URSS en juin 1941, le débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942, le sabotage de la flotte française dans la rade de Toulon qui en fut la conséquence (le ton ému dont il usa pour annoncer cette dernière nouvelle valut à l'ATS une protestation officielle de l'ambassadeur Fernand de Brinon, représentant de Vichy auprès des autorités allemandes d'occupation) -, le suicide de Hitler, la capitulation de l'Allemagne, la mort de Staline, etc...

A l'occasion de son départ, M. Georges Duplain, directeur de l'A.T.S., a rendu hommage à M. Rossier, qu'il a remercié de ses services rendus sur les ondes de la radio romande après

que M. Rossier ait donné lecture de son dernier bulletin d'information.

Succédant à M. Georges Duplain sur l'antenne, M. Benjamin Romieux, chef des actualités à Radio Lausanne, évoqua la longue carrière de M. Henri Rossier et lui rendit l'hommage ému de tous les collaborateurs et auditeurs de la Radio romande.

Aide suisse à l'étranger

(C.P.S.) L'Aide suisse à l'étranger va commencer sa collecte annuelle. Depuis des années, inlassablement, cette œuvre cherche à soulager ceux qui souffrent de la faim, à rendre l'espoir aux déracinés et aux désespérés. Grâce à des moyens soigneusement étudiés et limités à l'essentiel, l'A i de suisse à l'étranger veut aider les populations déshéritées à subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Dans son appel, M. M. Aebischer, président du Conseil national, rappelle que l'aide au développement n'est pas une fin en soi et que nul d'entre nous ne saurait se dispenser d'aider plus pauvre que lui ; les Suisses, qui ont le privilège de vivre dans un Etat « ordonné », ne peuvent se contenter du rôle commode de spectateur devant les drames qui secouent notre monde. Ils ont le devoir de prendre une part active, non aux conflits incessants, mais aux œuvres de paix et de bienfaisance. Le Tiers Monde sent plus cruellement que jamais, grâce aux moyens de communications actuels, l'écart qui sépare les pays qualifiés de riches de ceux qui, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, sont encore en voie de développement. Le monde actuel forme un tout, souligne M. Aebischer. II ne saurait demeurer divisé en nations riches et en nations pauvres. Si les nations pauvres devaient se multiplier, elles entraîneraient par ailleurs

nations riches dans un chaos destructeur.

F. B.

Fort heureusement, le peuple suisse a compris qu'il ne suffit plus aujourd'hui de s'occuper de sa propre maison, et de se réfugier derrière l'idée de neutralité, pour avoir la conscience tranquille. Les frontières politiques ne sauraient être un obstacle quand il s'agit de venir en aide à ceux qui ont faim et qui sont plongés dans la misère. Ce que nous avons fait dans ce domaine, déclare le président du Conseil des Etats, M. Ch. Clavadetscher, - sans chercher à minimiser ce qui a déjà été réalisé - ne suffit pas. La tâche à accomplir demeure immense. L'aide suisse à l'étranger ne doit pas être confondue avec une aide en cas de catastrophes naturelles : elle n'est pas limitée à un lieu quelconque ni dans le temps. Elle exige de la patience et une énergie sans défaillances, car la tâche est aussi immense que difficile.

L'aide suisse à l'étranger a fait ses preuves. Ses réalisations dans le Tiers Monde se main-



tiennent et prospèrent. Elle mérite notre confiance et notre appui.

La Confédération va acheter des canons à Buehrle

Le Conseil fédéral a approuvé deux messages ouvrant des crédits militaires. Le premier pour le programme d'armement 1969 (491,8 millions), le second pour des constructions et des terrains (153 millions). Ces messages seront publiés incessamment, et on ne connaît donc pas encore le détail des acquisitions demandées au parlement.

Le chancelier de la Confédération, M. Karl Huber, a toutefois tenu à faire savoir dès maintenant à la presse que le premier message prévoit notamment un crédit pour l'achat de canons de D.C.A. de 35 mm. Etant donné « l'excellente qualité de la production de l'entreprise Oerlikon-Buehrle dans ce domaine », le département militaire estime qu'il n'y a pas lieu, en dépit de la récente affaire, de lui préférer un autre fournisseur.

Du reste, par une lettre du 19 février à M. Dieter Buehrle, le D.L.F. a en outre fait savoir à cette entreprise que, pour assurer la continuité de la production et faciliter sa réorganisation, des autorisations d'exporter des armes pourraient lui être accordées sous certaines conditions (vérification des permis, contrôles, etc.).

Une nouveauté dans l'horlogerie suisse : une montre d'un type inédit inventée par trois maisons

Près de cent cinquante journalistes suisses et étrangers ont assisté, récemment, à Genève, à la présentation, sous les auspi-

ces de la Fédération horlogère suisse ou F.H., d'une montre d'un type nouveau et qui réunit, en une seule pièce, les avantages de l'automatisme intégral et du chronographe, éléments complétés par l'indication de la date. Cette réalisation est due au génie inventif des techniciens des trois maisons suisses : G. Léon Breitling S.A. à Genève. laquelle occupe 180 employés et ouvriers; Hamilton-Bueren Watch Cy S.A. à Bueren-surl'Aar, près de Bienne (400 employés et ouvriers); Heuer-Leonidas S.A. à Bienne et Saintlmier (plus de 200 personnes y travaillant), à cette triple collaboration horlogère est venue s'adjoindre celle de la fabrique de mécanique Dubois et Depraz S.A. au Lieu (Vallée de Joux). Des indications d'ordre technique ont été fournies par les directeurs généraux de ces entreprises, MM. Willy Breitling, Genève, Robert et Hans Kocher, de Bueren et J.W. Heuer, de Bienne.

Cette invention place manifestement l'horlogerie suisse à l'avant-garde du progrès en micromécanique et permet de satisfaire du même coup deux catégories de consommateurs : ceux qui ne veulent plus remonter leur montre et ceux qui entendent mesurer les temps courts avec une grande précision.

Ou réside l'intérêt de cette nouveauté? Rapelons tout d'abord que pour automatiser le remontage d'une montre normale, il faut suspendre au mécanisme un poids pouvant tendre le ressort en fonction des mouve-ments du bras. Parallèlement, pour faire d'une montre un chronographe pouvant mesurer le temps, il faut rendre la roue des secondes indépendante du mouvement afin qu'elle puisse être couplée, pour la mesure du temps, libérée, pour la lecture du résultat, et ramenée finalement dans sa position zéro. Traditionnellement, ces deux mécanismes, le poids et le

compteur, étaient logés en dehors du mouvement, ce qui contribuait à accroître le volume de la montre. Aujourd'huit, leur synthèse en une seule pièce a été rendue possible par l'utilisation d'un poids encastré et d'une mécanisme chronographique miniaturisé intégrés dans le mouvement.

M. Gérard Bauer, président de la F.H. sous les auspices de laquelle se fit cette présentation, a déclaré, à cette occasion, que l'invention du chronographe automatique assure la relance du prestige de notre horlogerie sur ses positions privilégiées.

Elle est révélatrice de la volonté et de la capacité des industriels suisses d'être concurrentiels et compétitifs sur le marché mondial dont la Suisse détient plus de 46 %. Elle donne aussi la preuve que, sans abandonner leur propre personnalité, trois maisons d'horlogerie sont capables de réaliser ce qu'aucune d'entre elles ne pouvait entreprendre isolément.

On entendit encore M. Arthur Sinkler, président de la Hamilton Watch, manufacture américaine qui collabore étroitement avec la Bueren Watch, dont elle détient la majorité du capital, M. Sinkler s'est félicité de cette coopération américano - suisse. De nombreuses questions ont été posées ensuite aux orateurs. M. Gérard Bauer, en particulier, s'est dit heureux de pouvoir constater qu'en présence des

Le Français

3, avenue de l'Opéra Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé, vous y dégusterez la bonne fondue suisse et les délicieuses croûtes au fromage problèmes complexes que doit affronter l'horlogerie, une collaboration internationale se soit ainsi amorcée entre la Suisse et les Etats-Unis. Concurrence japonaise? Certes, elle est redoutable comme les résultats des concours des observatoires de Neufchâtel et Genève l'ont démontré. Notre horlogerie, pour sa part, entend y faire face résolument. L'avenir est prometteur, que ce soit dans le domaine de l'électronique, de la miniaturisation et de la micromécanique.

Ajoutons que ce nouveau chronographe automatique porte le nom de « Chromatic ». Son prix selon les modèles, variera entre 550 et 690 francs.

Révision du contrat de travail

La commission du Conseil national pour la révision des dispositions régissant le contrat de travail, présidée par M. Hofstetter, Gerlafingen, a poursuivi la seconde lecture du projet au cours d'une séance de trois jours tenue à Zurich. M. Ludwig von Moos, président de la Confédération, chef du département fédéral de justice et police, assistait aux délibérations, de même que le professeur W. Hug, expert et auteur de l'avant-projet.

L'initiative du canton de Genève et d'autres propositions dans le même sens, aux termes desquelles l'employeur aurait eu l'obligation légale d'accorder aux travailleur des congés annuels nécessaires à leur formation permanente sur les plans professionnel et civique, a été écartée compte tenu de la possibilité pour les partenaires sociaux d'instituer une telle réglementation par voie contractuelle. De même, une proposition d'autoriser les cantons à porter la durée des vacances à quatre semaines pour tous les travailleurs (actuellement trois semaines) a été repoussée, en revanche, la commission propose d'accorder aux cantons cette faculté en ce qui concerne les jeunes travailleurs, elle a d'autre part approuvé l'insertion dans la loi d'une disposition permettant de diminuer la durée des vacances en cas d'empêchement au travail de longue durée, et un délai d'attente de trois mois avant que naisse un droit aux vacances.

Selon une disposition à insérer dans la loi, la créance du travailleur envers l'institution de prévoyance sociale en faveur du personnel, lorsque cesse le contrat de travail, devrait aussi comprendre une partie des versements de l'employeur. Après cinq ans de cotisation, la créan-

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20° Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie optique - radio - électronique...

ce du travailleur devrait être égale à ses versements et aux intérêts ainsi qu'à une quotepart en regard du nombre des années de cotisation du travailleur, après vingt-cinq ans de cotisation, la créance devrait être égale à la totalité des versements du travailleur et de l'employeur intérêts compris. La commission a repoussé une proposition d'insérer dans le titre relatif au contrat de travail une disposition relative au règlement de travail. En revanche, elle a décidé que les prescriptions de la loi sur le travail concernant le règlement d'entreprise devra être défini à nouveau et la possibilité de prévoir un contenu facultatif sera reconnue pour le règlement établi par convention. L'obligation de faire approuver le règlement d'entreprise sera remplacée par une simple obligation de l'annoncer. La commission terminera son examen du projet de loi lors d'une prochaine séance, qui aura lieu au mois d'avril.

Un problème à l'ordre du jour : la refonte de l'assurance-maladie :

La Fédération suisse du mouvement populaire des familles demande que l'assurance en cas de maladie et d'accident soit fondamentalement révisée. Le projet qu'elle a présenté aux autorités fédérales propose une assurance généralisée, englobant toute la population de la Suisse, sans distinction d'âge, de sexe, de nationalité, de revenu ou d'état de santé.

Cette assurance prendrait en charge sans réserve, tous les risques économiques découlant de la maladie, de l'accident et de la maternité. Elle couvrirait intégralement les frais médicaux, para-médicaux, pharmaceutiques, dentaires, de cure, d'hospitalisation et d'analyses, toutes les pertes de gains seraient compensées. L'assurance devant avoir un caractère familial, la cotisation du chef de famille couvrirait tous les membres de la famille.

Le projet du mouvement populaire des familles exclut toute étatisation de la médecine et garantit la liberté thérapeutique et le secret professionnel. Il associe les médecins et les organisations familiales, patronales et syndicales à la gestion de l'assurance. Il tient compte des caisses-maladie existantes, mais assure une compensation des risques entre elles par le truchement des caisses cantonales de compensation et d'une caisse générale sur le plan fédéral.

Pour le financement de l'assurance, les cotisations seraient perçues en pourcent du revenu des salariés (Les entreprises prenant en charge 50 pour cent des cotisations de leurs employés) comme des indépendants, et retenues selon le même système que pour l'A.V.S. Les pouvoirs publics apporteraient leur contribution.

Selon les calculs du mouvement populaire des familles, le budget d'une assurance généralisée s'élèverait, en 1970, à environ 4,02 milliards de francs, soit 9 58 pour cent des revenus soumis à cotisation et estimés à 43,7 milliards. L'assuré salarié payerait une cotisation de 3,84 pour cent de son revenu (l'employeur prenant à sa charge également 3,84 pour cent) et

TAVERNE DE GENÈVE

9, r. N.-D.-de-Bonne-Nouvelle Tél. CENT. 21-08

TOUTES LES SPECIALITES
SUISSES D'ORIGINE
Râclette valaisanne
Fondue bourguignonne
Fondue suisse
Fermé le samedi

l'assuré indépendant une cotisation de 7,68 pour cent. La différence (entre 7,68 et 9,58 pour cent de la masse des revenus) serait à la charge des pouvoirs publics.

Le mouvement populaire des familles expose actuellement ses thèses dans une série de débats publics. Le premier a eu lieu le 12 février à Fribourg. Un autre s'est déroulé à Lausanne. Une cinquantaine de forums suivront encore jusqu'au début de mai dans les principales villes romandes, notamment à Bienne, Delemont, Porrentruy, Vevey, Drenens, Yverdon, Morges, Genève (le 19 mars), Sion, Neufchâtel et la Chaux-de-Fonds.

La Suisse n'a plus d'ambassadeur à Moscou

Le Conseil fédéral a décidé de libérer de ses fonctions d'ambassadeur à Moscou, M. Auguste Lindt, pour que ce dernier puisse se vouer sans limitation à sa mission au Nigeria-Biafra pour le C.I.C.R.

Voici le comuniqué remis à la presse à ce sujet.

En juillet 1968 le Comité international de la Croix-Rouge avait exprimé au Conseil fédéral le vœu de pouvoir disposer des services de M. Auguste Lindt. ambassadeur de Suisse en Union des Républiques socialistes soviétiques et en République populaire mongole, pour assumer temporairement, e n qualité de commissaire général, son action d'entraide au Nigeria. Tenant compte de la grande signification humanitaire et politique de cette œuvre, le Conseil fédéral avait décidé de donner suite au désir du C.I.C.R. L'action d'entraide, dont il n'est pas possible encore aujourd'hui de prévoir la fin, a duré plus longtemps qu'on pouvait le supposer en été 1968. Depuis quelque temps, le Conseil fédéral est conscient que le poste d'ambasadeur en Union soviétique. qui est en même temps accrédité en Mongolie, ne peut pas être laissé plus longtemps vacant. Etant donné cependant l'importance que le C.I.C.R. attache à la continuation de l'activité de l'ambassadeur Lindt en Afrique occidentale, le Conseil fédéral a attendu l'occasion d'une nouvelle visite de M. Lindt en Suisse pour trouver avec lui une solution susceptible de donner satisfaction à chacun.

L'ambasadeur Lindt vient de sés é j o u r n e r, récemment, en Suisse. D'entente avec lui et le C.I.C.R., il a été convenu qu'il serait libéré de ses fonctions d'ambassadeur en Union soviétique et en Mongolie afin de lui permettre de poursuivre, pour une durée indéterminée, son ac-

tivité de commissaire général. Dans une séance récente, le Conseil fédéral a pris une décision en ce sens et a exprimé à l'ambassadeur Lindt ses remerciements pour les services rendus. Il décidera aussi rapidement que possible de sa succession.



Examen de conscience

Oui ou non ai-je réglé mon abonnement pour 1969 ?

Hélas, trois fois hélas, il est resté dans le tiroir aux oubliettes.

Alors, sans attendre de rappel, chèque bancaire ou versement postal C.C.P. 12273-27 voici en bonne et due forme mon réabonnement (ou un abonnement nouveau) pour l'année en cours.

Pour toutes ces nouvelles du pays et celles de la vie de la colonie suisse en France, je verse avec joie la modique somme de F 15 ou plus selon mes disponibilités.

> L'Abonné X, en parfait accord avec l'administration du Messager suisse de France.